

# **CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE – ENQUETEUR**

## **A – CONDITIONS D'ENQUETE**

La présente enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions entre le lundi 26 mars 2018 et le mercredi 25 avril 2018.

L'information des habitants a été faite de manière réglementaire, et bien relayée par les journaux par un article d'une page le 27 février 2018 et des rappels de l'enquête sous les rubriques locales.

De plus, le dossier mis à disposition du public était complet et assez facile à consulter.

Pendant l'enquête, la participation de la population est restée assez faible, puisque moins de 20 personnes se sont déplacées dans les huit communes lors des permanences.

Les interventions du public ne remettent pas en cause la demande présentée, ni ne s'y opposent. Bien au contraire, le désir de voir se réaliser rapidement cet aménagement était fréquemment oralement exprimé, d'autant plus que l'élaboration du projet s'est étendue sur plusieurs années (depuis 2010 avec une pause entre 2011 et l'automne 2014).

## **B – CONSIDERATIONS GENERALES**

Le schéma départemental des véloroutes et voies vertes, voté par l'Assemblée Départementale de la Marne en octobre 2008 présentait un réseau s'appuyant sur 815 kms, dont 270 à vocation nationale, 245 à vocation régionale et 300 à vocation départementale et locale.

Ce schéma regroupe à ce jour six tronçons déjà réalisés ou en cours d'étude auquel s'ajoute l'itinéraire du Canal de Haute Seine soumis à la présente enquête publique et qui s'inscrit dans le schéma national véloroutes et voies vertes reliant notamment Strasbourg, Troyes et Paris (appelé itinéraire V 16).

L'aménagement du Canal de Haute Seine se connecte à la voie verte mise en place par le Département de l'Aube en 2010, au niveau de Saint Oulph (10). La poursuite au-delà de Crancey (10) vers Nogent sur Seine jusqu'à la limite départementale avec la Seine et Marne est envisagée par le Conseil Départemental de l'Aube puisqu'une étude de faisabilité a été programmée en début d'année 2018.

La réalisation de l'aménagement du Canal de la Haute Seine entre Clesles /Saint Oulph et Conflans sur Seine/ Crancey permettra de favoriser la découverte du patrimoine et des paysages marnais, de développer l'économie touristique locale et de répondre au développement des modes de déplacement doux dont le vélo dans les meilleures conditions de sécurité, sans entraver le loisir existant qu'est la pêche.

Le projet, qui emprunte le chemin de halage du dit canal et des chemins existants, prévoit :

- la traversée sécurisée de plusieurs routes départementales,
- l'implantation de 5 aires de repos le long de la véloroute,
- des travaux ponctuels d'élargissement de la digue sur 2, 9kms,
- la construction (ou la réhabilitation de deux passerelles,
- des travaux minimes de reprise de berges sur environ 2 kms.

L'étude d'impact sur l'environnement est de bonne qualité, apporte une bonne information au lecteur et facilite la compréhension par le public. Son contenu correspond aux exigences du code de l'environnement.

En ce qui concerne les enjeux majeurs que sont la préservation des milieux naturels et les zones humides, l'évaluation des impacts semble pertinente tant sur les impacts permanents que sur les impacts temporaires liés au chantier.

La mise en place d'un enrobé sur la chaussée, actuellement non revêtue, accroîtra le ruissellement, mais cette augmentation pourra être gérée par la mise en place de noues enherbées, complétée ou non de tranchées filtrantes.

Un impact direct concerne le dérangement de la faune et la destruction potentielle de nids lors du défrichage aux abords du chemin de halage.

Mais des mesures correctrices, telles que la limitation des travaux pendant la période de nidification et de reproduction (mars à août) ou le suivi des travaux par un écologue de chantier, devraient réduire les risques de désertion du site, d'abandon de nichées ou de destruction des nids. Ces mesures paraissent pertinentes et réalisables.

Par ailleurs, ce projet ne présente aucune incompatibilité avec les documents d'urbanisme, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux SEINE-NORMANDIE ou les autres plans et programmes. Il prend en compte deux Plans de Prévention des Risques Inondations et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Champagne-Ardenne.

Les collectivités territoriales (communes et Communautés de communes) touchées par l'aménagement de ce tronçon apportent leur soutien à cette réalisation. Des initiatives locales (espace de valorisation de la faune et de la flore de Saron sur Aube ou le parcours de santé de Conflans sur Seine) ont été intégrées à l'aménagement de la véloroute.

Enfin, l'ouverture de la véloroute à un public autres que les cyclistes (rollers, trottinettes, personnes à mobilité réduite) constitue un attrait particulier pour la fréquentation de cet itinéraire.

## C -AVIS

Prenant en compte ce qui précède,

Considérant la bonne qualité du dossier présentant le projet,

Considérant l'absence de critère environnemental défavorable,

Considérant que les conditions d'aménagement, avec les mesures envisagées de préservation de la faune et de la flore, ne perturberont pas de manière durable le milieu existant environnant,

Considérant la demande exprimée par le public et le soutien des collectivités à la réalisation d'un tel aménagement,

Considérant, par ailleurs, qu'aucune opposition au projet ne s'est manifestée,

J'émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande préalable de déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire pour le projet d'aménagement de la véloroute du Canal de Haute Seine entre les communes de SAINT OULPH (10) /CLESLES (51) et de CRANCEY (10) /CONFLANS SUR SEINE (51) par le département de la MARNE , soumise à la présente enquête.

Etabli le 25 mai 2018,

Le Commissaire-Enquêteur,



Jean-Claude DARDENNE

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The primary data was gathered through direct observation and interviews with key stakeholders.

The analysis phase involved using statistical software to identify trends and correlations within the data set. It is noted that while the data shows a general upward trend, there are significant fluctuations that require further investigation.

Finally, the document concludes with a series of recommendations based on the findings. These include improving data collection processes, enhancing communication channels, and implementing more robust security measures to protect sensitive information.

This document is a draft and should not be used for official purposes without the approval of the relevant authorities.